

1567. Nov. 6.

104 71.

Monsieur juy ven. deux tres quil at plus a v^{re} ex^{te}
maire luy faisant mention comme le prince de conde auroit amonc
un gentilhomme vers le conte palantin avecque tre de credence
et copie de la supplication presentee de la part du prince de
conde et ses confederes au Roy de france ensemble une iustifi-
cation pourquoy le prince et ses adherens sont este forces de
prendre les armes dont v^{re} ex^{te} manvoie copie de tout
Je remercie bien humblement Jelle de la faueur quil luy
plait me faire me donner si particulièrement par des
nouelles quil reçoit et suis este bien aise que le prince
de conde at amonc vers le conte palantin luy demand
a entendre l'estat de leur fait et voudrois quil luyse
fait passe long temps auant de commencer quelque chose
et point seulement avec le conte palantin mais a tous les
princes d'allemaigne ie suis certes mari de veoir que
leur requeste et iustification selon quel est contre tant plus
comme il samble de premier face a une particuliere
ennie quilx ont contre la maison de guise et gouvernement
de la Roynne mere que non pas pour le fait generale
de la religion et me samble quilx ussent mieulx fait
de meller seulement la religion et les dangereuses craffignes
et entreprinse contre icelle sem le hazard de corps et biens
et plusieurs autres iustes causes que non pas choses particulieres

et piequantes ce que sans faulte eusse donne a tous les
princes de la religion plus grande compassion et occasion
les favoriser mais je pens assurément qui soit procede
par faulte de ce gentilhomme le quel seroit un jeune homme
et auroit esté amorce a l'adventüre puis que les passages
sont si fort gardes et ne seroit peut estre si stulle de
pouvoir alleguer ny donner a entendre les raisons quil les
ont meu de prendre les armes comme sans subjection
bien peu suffisamment deduire par escript, et des cels
a cause que je crains que plusieurs princes serent
scandalises quant ils verront ceste excuse si mal couctre
et de tout fonde sur particuliere pique et par la meings
affection a leur endroit qui pourroit causer leur entier
ruine et par consequence la generale extirpation de la
religion car vne ~~ex~~ pourra facilement considerer puis
que le Roy de Espagne amorce secours au Roy de France
comme le duc d'Albe escript mesmes que ce n'est pas
pour la grande amitie quil luy porte ny aussi quil
y peut attendre grand profit car plus que le royaume
de France fleurit et prospere de tant plus d'interes
reçoit les roy de Espagne et tous ces estatz par ou l'on
peut facilement comprendre que ce secours ne tend a autre
chose que pour soupprimer la religion parquoy et cest affaire de
bien grande consideration et puis or monsieur

pour venir a l'autre tre touchant ce que le duc de wintenberg
 escript a v^{re} Ex^{te} ne saurois dire autre chose si non que led
 duc en discourse bien brusmis ce point quil trouue bon que
 v^{re} Ex^{te} tienne la main que le conte palatin et le duc
 casimir se retirent de donner aide et assistance au prince
 de conde ou hugenoy comme lon les appelle et ne porrois
 estre de ceste opinion a humble correction toutefois veu
 quil emperte tant a toute la crestiente que la religion ne
 soit de tout opprimee en france et ne vois parquoy lon
 deuroit plus tost interpreter cessi a rebellion que du passe
 quant les princes ne trouuent pas seulement bon quilz auient
 prins les armes mais leur aideinte et dargent et de gens
 mais ~~me sembleroit plus tost~~ pour eviter tous inconvien
 et effusion de sang que par la lenue du duc casimir
 porroit advenir que les princes de la religion pensassent
 a quelque moien d'appointement qui puisse estre tel
 que toutes soubsens et arrierpenses ou doubtes d'ung costé
 et d'autre fussent coppes et ostes et cela le plus tost
 affin que autres traffiques et desseins ne se entremellent
 Et comme cessi ne se peult faire par escripts a cause de la
 grande dilation et longueur qui en procederoit ny ast autre
 moien si non lessamble des princes en laquelle porront
 prendre regard non seulement sur cessi mais aussi si ce
 faict de france ou du pais bas est vng faict de

de rebellion ou de religion et ainsi commun a tous
ceux qui font profession de la religion car si
longement que ceste dispute ne soit diffinie jammais
les affaires se pourront traicter a quelque bon but
car v^{re} Ex^{te} voit que en tous commencemens
de fait de religion ce point de rebellion a
iours est impose qui a este cause que une
partie soit benue de luy cost et l'autre de l'autre
mesmes entre ceux d'une mesme religion comme
len voit encores aujourdhuy quil se pratique qui
a este cause de tant de maux et calamites qui
sont ensuivis parquoy com dit est me semble que
cestui ci est le principal point qui est necessaire
qui soit decide a l'assemblee des princes et apres
facilement se trouveront les moyens comme il se
pourront gouverner en cas que len les veuldris rebeller
ou assaillir Je suppli que v^{re} Ex^{te} me pardonne
que luy escriis si courtoisement mais le fais par
son commandement comme son bien humble seruiteur
puis quil luy a plen mescrire luy en advertir
mon opinion Et sur ce M^{seigneur} baisera bien
humblement les mains de v^{re} Ex^{te} priant la creature
donner a quelle en fault bonne vie et longue de sommept
traiser ce vi de novembre 1567

De v^{re} Ex^{te}
bien humble seruiteur
Guillelmus de ...

1567. Nov. 7.

106 50

Comte Surtzenborch dunt hier au sie
 der a Bundeshaus. Et estoit partide Tresse avant
 la Reception de ma lettre. Mais come l'un ausis escript
 par sa ong mois de mesme, l'un quant se souloir
 enquerre de mon sie libeteur quant la comodite
 s'addouirait que se me pourrons trouver la, et ce pour
 l'execution, quel a fort desire me mander par sa bonne
 espace de temps. Mais que pour estant. J'ayns bien
 de gentes la decasse. Et que pour le mesme respect
 se desiront que Jathindran Jusqu' au mois de Nov.
 Mais come se suis venu den sans avoir rencontre la
 de se sie du Comte de Surtzenborch des mon. Et
 en autres fois aduict, cest Duc de Saxe, pour se
 savoir se l'execution. Laquelle Jathindran ayce lieu
 et aduict. par apres il viel Es. come aussi
 grande toute l'autre esse qui pourroit succeder.
 Quant aux nouvelles de ce quartier, mes saurons pour
 le present esire aucunes a viel Es. car au du
 Comte Surtzen inductes en ay subquis oires peu
 entendes qui soient dignes de me parler. De
 Bundeshaus ce ay des Nouemb. 1567.

King's College
A M^{onsieur} M^{onsieur}

Monsieur le Landgrave

de Hesse En les propres
Prof^{esseur} de la Faculté de Théologie
à Marbourg le 27^{me} Mars 1667

